

Camping des Rochers des Parcs
8, route du Viaduc – 14570 Clécy – Le Vey
Tél. 02.31.69.70.36
camping.normandie@gmail.com
www.camping-normandie-clecy.fr



Madame, Monsieur,

Nous vous remercions d'avoir choisi le camping des Rochers des Parcs pour votre prochain séjour. Vous voudrez bien trouver ci-dessous un contrat de location ainsi que les éléments tarifaires concernant notre camping.

Vous avez choisi d'effectuer cette réservation par courrier, vous avez également la possibilité de réserver en ligne sur notre site internet www.camping-normandie-clecy.fr

Nous vous remercions par avance de bien vouloir nous retourner ce contrat dûment complété et signé ainsi que les autres pièces demandées à savoir :

- Règlement intérieur signé
- Chèque d'acompte (correspondant à 33% du montant total de votre séjour)
- Chèques de caution (Chèque(s) de caution ménage 35 € par location + chèque(s) de caution de 500 € par location)
- Contrat daté et signé

Nous tenons à informer notre aimable clientèle que les manifestations festives ou regroupements festifs (tels que enterrements de vie de jeune fille ou garçon par exemple) sont interdits sur le camping. Niché au cœur de la Suisse Normande, paysages classés et protégés, Le Camping des Rochers des Parcs tient à préserver le respect des lieux, le calme de la nature et de chacun. Vous profiterez ainsi à 100% des bienfaits que cette destination offre par son large choix d'activités de pleine nature. Nous vous remercions de votre compréhension.

Nous restons à votre disposition pour tout complément d'information, n'hésitez pas à nous joindre.
Au plaisir de vous recevoir très prochainement,

Bien cordialement,

Ludovic Dubosq
Directeur

1 / TARIF 2018 BASSE SAISON – LOCATION A LA NUITEE (sauf *)

Taxe de séjour forfaitaire incluse

Tarifs en euros applicables du **30 mars au 06 juillet** et du **01 septembre au 30 septembre**.

TYPE DE LOCATION	1ère nuit	Nuits suivantes
Caravane 3 places (prix pour 3 personnes)	37 €	27 €
Chalet ou Tithome 4-5 places (prix pour 4 personnes)	69 €	53.00 €
Mobil-home 4-6 places (prix pour 4 personnes)	82 €	59 €
Mobil-home 6-8 places (prix pour 6 personnes)	118 €	82 €
Roulotte 2-4 places (prix pour 2 personnes)	85.00 €	75.00 €
Personne supplémentaire	8.00 €	8.00 €

Exemple : Une nuit pour 5 personnes en tithome = 69€ + 8€ = 77 €

Exemple : deux nuits pour 5 personnes en tithome = 69+ 53.00€ + (2 nuits x 8€ pour la 5ème personne) = 138 €

*Pâques (2 nuits minimum) ; Ascension (4 nuits minimum) ; Pentecôte (3 nuits minimum) ; weekends du 1^{er} et 8 mai (4 nuits minimum)

2 / TARIF 2018 HAUTE SAISON – LOCATION A LA NUITEE - Taxe de séjour forfaitaire incluse

Tarifs en euros applicables du **07 juillet au 31 aout**.

TYPE DE LOCATION à la nuitée JUILLET - AOUT	Tarif nuit le samedi soir	Tarif nuit le dimanche, lundi, mardi, mercredi, jeudi ou vendredi
Caravane 3 places (prix pour 3 personnes)	47€	41€
Chalet ou Tithome 4-5 places (prix pour 4 personnes)	109€	74€
Mobil-home 4-6 places (prix pour 4 personnes)	129€	89€
Mobil-home 6-8 places (prix pour 6 personnes)	190€	118€
Roulotte 2-4 places (prix pour 2 personnes)	109.00 €	85.00 €
Personne supplémentaire	8.00 €	8.00 €

3 / TARIF 2018 HAUTE SAISON – LOCATION A LA SEMAINE (séjour de 7 nuits)

Tarifs en euros applicables du 07 juillet au 31 aout - Taxe de séjour forfaitaire incluse

TYPE DE LOCATION - JUILLET <i>Le dernier jour correspond à celui du départ</i>	07/07 au 14/07	14/07 au 21/07	21/07 au 28/07	28/07 au 04/08 PROMO
Caravane 3 places (prix pour 3 personnes)	255€	255€	280€	265€
Chalet ou Tithome 4-5 places (prix pour 4 personnes)	440€	440€	470€	430€
Mobil-home 4-6 places (prix pour 4 personnes)	540€	540€	560€	515€
Mobil-home 6-8 places (prix pour 6 personnes)	640€	640€	680€	610€
Roulotte 2-4 places (prix pour 2 personnes)	540€	540€	560€	515€
Personne supplémentaire / par nuit	8 € / PERSONNE / NUIT			

TYPE DE LOCATION – AOUT <i>Le dernier jour correspond à celui du départ</i>	04/08 au 11/08	11/08 au 18/08	18/08 au 25/08	25/08 au 01/09
Caravane 3 places (prix pour 3 personnes)	300€	300€	290€	255€
Chalet ou Tithome 4-5 places (prix pour 4 personnes)	480€	480€	470€	440€
Mobil-home 4-6 places (prix pour 4 personnes)	590€	590€	570€	540€
Mobil-home 6-8 places (prix pour 6 personnes)	690€	690€	680€	640€
Roulotte 2-4 places (prix pour 2 personnes)	590€	590€	570€	540€
Personne supplémentaire / par nuit	8 € / PERSONNE / NUIT			

4 / OPTIONS ET SUPPLEMENTS - Taxe de séjour forfaitaire incluse

Tarifs en euros applicables toute l'année

OPTIONS -SUPPLEMENTS-AUTRES TARIFS	Prix TTC	Tarif personne supplémentaire	
Des frais de dossier d'un montant unique sont appliqués	5 €	Personne supplémentaire	8 €
Location de draps	4.5€ / pers.		
Forfait ménage	35€/location		
Location de serviettes de toilette	4€/ pers.		
Petit déjeuner	6,5€/ pers.		
Présence Animal de compagnie (Chien, chat)	1,60€/nuit		
Location de VTT demi-journée	10€/vélo		
Location de VTT journée (-10% si location >2 jours consécutifs)	15€/vélo		

5 / EXEMPLE CALCUL SEJOUR

Description	Quantité	NB de personnes	Nombre de personnes inclus dans le tarif	Nombre de nuits	Date du séjour
Mobil-home 4-6 places	1	6	4	4	06/07-10/07
Méthode de calcul pour cet exemple					
Type de tarif : séjour à la nuitée en haute-saison (moins de 7 nuits) - attention le tarif du samedi diffère de celui de la semaine				3 nuits à 89€ + 1 nuit à 129€ = 396 €	
Penser à ajouter les personnes non incluses dans les tarifs par nuit				8 € * 2 personnes * 4 nuits = 64 €	
Penser à ajouter les options supplémentaires-exemple locations draps				4.5€ * 6 personnes * 4 nuits = 108 €	
Ajoutez à cela les frais de dossier d'un montant unique de 5€				5 €	
TOTAL DE VOTRE SEJOUR (hors options supplémentaires)				573 €	

CONTRAT DE LOCATION HEBERGEMENT

Conclu entre le Camping Rochers des Parcs et :

Nom du client		Prénom du Client	
Adresse		Code Postal - Ville	
Téléphone		Portable	
Email			

Date d'arrivée/...../.....	Date de départ/...../.....	Nombre de nuits	
-----------------------	-------------------	-----------------------	-------------------	------------------------	--

Précisez le type de la location et nombre de personnes	
<input type="checkbox"/> Caravane 3 places (prix pour 3 personnes)	<input type="checkbox"/> Mobil-home 4-6 places (prix pour 4 personnes)
<input type="checkbox"/> Roulotte (prix pour 2 personnes)	<input type="checkbox"/> Mobil-home 6-8 places (prix pour 6 personnes)
<input type="checkbox"/> Chalet 4-5 places (prix pour 4 personnes)	<input type="checkbox"/> Tithome 4-5 places (prix pour 4 personnes)

Nb adultes		Nb Enfants (-4 ans)		Nb Enfants (4-8 ans)		Nb Enfants (+8 ans)	
-------------------	--	----------------------------	--	-----------------------------	--	----------------------------	--

Nb véhicules		Nb animal de compagnie	
---------------------	--	-------------------------------	--

Calculez votre séjour (veuillez joindre votre règlement + chèques de caution par location)

LOCATIONS	Qté	PRIX UNITAIRE (en fonction des dates de votre séjour)		TOTAL
		TARIF A LA NUITEE	TARIF SEMAINE	
<input type="checkbox"/> Caravane 3 places (prix pour 3 personnes)		(1 ^{ère} nuit à €) + (.....nuits X €) (nuit du samedi à €) + (.....nuits X..... €) sem X €	
<input type="checkbox"/> Roulotte (prix pour 2 personnes)		(1 ^{ère} nuit à €) + (.....nuits X €) (nuit du samedi à €) + (.....nuits X..... €) sem X €	
<input type="checkbox"/> Chalet 4-5 places (prix pour 4 personnes)		(1 ^{ère} nuit à €) + (.....nuits X €) (nuit du samedi à €) + (.....nuits X..... €) sem X €	
<input type="checkbox"/> Tithome 4-5 places (prix pour 4 personnes)		(1 ^{ère} nuit à €) + (.....nuits X €) (nuit du samedi à €) + (.....nuits X..... €) sem X €	
<input type="checkbox"/> Mobil-home 4-6 places (prix pour 4 personnes)		(1 ^{ère} nuit à €) + (.....nuits X €) (nuit du samedi à €) + (.....nuits X..... €) sem X €	
<input type="checkbox"/> Mobil-home 6-8 places (prix pour 6 personnes)		(1 ^{ère} nuit à €) + (.....nuits X €) (nuit du samedi à €) + (.....nuits X..... €) sem X €	
+ Personne(s) supplémentaire(s) non incluse(s)	 personne(s) x 8.00 € x nuit(s)		
+ Locations draps	 personne(s) x 4.50 €		
+ Animal de compagnie	 nombre x 1.60 € x nuit(s)		
+ Autres options				
+ Frais de dossier		5.00 €		5.00 €
Montant total de la réservation <i>Solde à régler sur place : les chèques ne sont pas acceptés</i>		Règlements acceptés pour la réservation chèque, CB, chèques vacances, VACAF, camping chèque	€
Acompte à verser pour la réservation 33% du montant total		Joindre à ce règlement chèques de caution ménage + matériel	€

CONDITIONS GENERALES DU CONTRAT DE LOCATION HEBERGEMENT

Pour effectuer votre réservation, nous vous prions de nous retourner ce présent contrat rempli et signé ainsi que le règlement intérieur signé ci-joint ; le tout accompagné de votre chèque d'acompte et des chèques de caution.

Les montants de ces règlements sont à libeller à l'ordre de la **S.A.R.L SUISSE NORMANDE LOISIRS**.

Nous vous retournerons votre contrat tamponné afin de confirmer votre réservation de manière ferme et définitive. Nous vous remercions de bien vouloir vous présenter avec ce contrat lors de votre arrivée.

1. Conditions générales

- 1.1 La location est personnelle, il est interdit de la sous-louer ou de la céder.
- 1.2 Aucun campeur supplémentaire, ni à l'arrivée, ni pendant le séjour, même en visiteur jour ne sera admis sans l'accord préalable des responsables du camping. En cas de déclaration inexacte du client, le présent contrat sera résilié de plein droit et les sommes versées resteront acquises au camping. Une pièce d'identité pour chaque campeur vous sera demandée à votre arrivée.
- 1.3 Vous devez nous aviser de tout retard éventuel de votre arrivée si vous désirez conserver votre location. En cas d'arrivée retardée ou de départ anticipé, par rapport aux dates mentionnées sur votre bon de réservation, la totalité du séjour réservé reste due. Aucun remboursement ne sera effectué. Nous disposons de la location si nous restons sans nouvelles 24 heures après la date d'arrivée prévue.

2. Heure d'arrivée – Heure de départ du camping

- 2.1 En haute-saison (du 07 juillet 2018 au 31 août 2018), les locations de caravanes, chalets, tithomes et mobil-homes sont disponibles le **samedi à partir de 16h et doivent être rendus pour 10h au plus tard**.
- 2.2 En basse-saison (30 mars au 06 juillet 2018 et du 01 septembre au 30 septembre 2018), Les mobil-homes, chalets, tithomes et caravanes loués à la nuitée sont mis à disposition à **partir de 16h et doivent être rendus à 10h au plus tard**.
- 2.3 Tout campeur est tenu de se conformer au règlement intérieur affiché à l'entrée de l'établissement.
- 2.4 Les hébergements sont entièrement équipés (l'inventaire est disponible dans chaque location). Les draps, draps housses et taies d'oreiller ne sont pas fournis (location auprès du camping sur réservation, voir les tarifs joints).

3. Modalités de réservation et de règlement

- 3.1 La réservation est ferme à réception de l'acompte correspondant à 30% du montant du séjour. Le reste du séjour est à régler à votre arrivée. Les chèques ne sont pas acceptés pour le règlement sur place du solde. En cas d'annulation 30 jours avant la date d'arrivée prévue, nous pouvons envisager un accord pour vous accorder un remboursement de votre séjour. Passé ce délai, les sommes versées resteront acquises au camping. Les chèques de caution (matériel et ménage) vous seront renvoyés. Aucune clef ne sera remise sans caution.
- 3.2 Un dépôt de garantie de 500,00 € par location pour le matériel et un chèque de caution de 35,00 € pour le ménage par location est à joindre avec le contrat. Vous serez informés par mail de la destruction de vos chèques de caution dans le courant de la semaine qui suit votre départ ou vous seront restituées par courrier à votre demande dans un délai de 15 jours. Un inventaire du matériel ainsi qu'un formulaire d'état des lieux de votre location vous seront remis à votre arrivée.

4. La taxe de séjour est forfaitaire, comprise dans les tarifs.

J'ai pris connaissance de vos tarifs et de vos conditions ci-après et déclare les accepter.

Fait à : Le :
SIGNATURE DU CLIENT précédée de la mention lu et approuvé

Fait à : Le :
CACHET DU CAMPING pour acceptation de la réservation

REGLEMENT INTERIEUR

1. Conditions d'admission

Pour être admis à pénétrer, à s'installer et séjourner sur le terrain de camping « des Rochers des Parcs », il faut avoir été autorisé par les gérants. Ils ont pour obligation de veiller à la bonne tenue et au bon ordre du terrain ainsi qu'au respect de l'application du présent règlement intérieur. Le fait de séjourner sur le terrain de camping implique l'acceptation des dispositions du présent règlement et l'engagement de s'y conformer.

2. Formalité de police

Toute personne devant séjourner au moins une nuit dans le terrain de camping doit au préalable présenter aux gérants ses pièces d'identité et remplir les formalités exigées par la police. Les mineurs non accompagnés par leurs parents ne seront admis qu'avec autorisation écrites de ceux-ci. Pour cela faire la photocopie recto/verso de votre carte d'identité et inscrire sur la même feuille : j'autorise mon enfant « nom et prénom » à séjourner dans votre camping du (date d'arrivée) au (date de départ). Inscrire votre numéro de téléphone fixe et votre portable.

3. Installation

La tente, le camping-car ou la caravane et le matériel afférent doivent être installés à l'emplacement indiqué conformément aux directives données par les gérants et il est interdit de changer d'emplacement sans autorisation.

4. Bureau d'accueil

On trouvera au bureau d'accueil tous les renseignements sur les services du terrain de camping, les informations sur les possibilités de ravitaillement, les installations sportives, les richesses touristiques des environs et diverses adresses qui peuvent s'avérer utiles. Une boîte spéciale destinée à recevoir les réclamations est tenue à la disposition des usagers. Les réclamations ne seront prises en considération que si elles sont signées, datées et se rapportant à des faits récents.

5. Redevances

Les redevances sont payées au bureau d'accueil. Leur montant fait l'objet d'un affichage à l'entrée du terrain de camping et du bureau d'accueil. Elles sont dues selon le nombre de nuits passées sur le terrain. Les usagers du terrain sont invités à prévenir le bureau d'accueil de leur départ.

6. Bruit et silence

Les usagers du terrain de camping sont priés d'éviter tous bruits et discussions qui pourraient gêner leurs voisins. Les appareils sonores doivent être réglés en conséquence. Les fermetures de portières et de coffres doivent être aussi discrètes que possible. Le silence doit être total entre 22h00 et 7h00.

7. Animaux

Les animaux doivent être obligatoirement tenus en laisse. Les chiens de 1ère et 2ème catégorie sont interdits. Présentation du carnet de santé à l'accueil. Ils ne doivent pas être laissés au terrain de camping en l'absence des maîtres.

8. Visiteurs

Après avoir été autorisés par les gérants, les visiteurs peuvent être admis sur le terrain de camping sous la responsabilité des campeurs qui les reçoivent. Le campeur qui reçoit, est tenu d'acquitter une redevance dans la mesure où le visiteur a accès aux prestations et installations du camping. Cette redevance fait l'objet d'un affichage à l'entrée du camping et au bureau d'accueil. Les voitures des visiteurs sont interdites sur le camping.

9. Circulation et stationnement des véhicules

A l'intérieur du terrain de camping, les véhicules doivent rouler à une vitesse limitée à 10 Km/h. La circulation est interdite entre 22h et 7h. Ne peuvent circuler dans le camping que les véhicules qui appartiennent aux campeurs y séjournant. Le stationnement, strictement interdit sur les emplacements occupés par les abris de camping, ne doit pas en outre entraver la circulation ni empêcher l'installation des nouveaux arrivants. Il est interdit de nettoyer ses véhicules sur le terrain de camping.

10. Tenue et aspect des installations

Chacun est tenu de s'abstenir de toute action qui pourrait nuire à la propreté, à l'hygiène des installations notamment sanitaires. Il est interdit de jeter les eaux usées sur le sol. Les ordures ménagères, les déchets de toute nature, les papiers doivent être déposés dans les poubelles. Les plantations et les décorations florales doivent être respectées. Il est interdit aux campeurs de planter des clous dans les arbres, de faire des plantations. Il n'est pas non plus permis de délimiter l'emplacement par des moyens personnels, ni de creuser le sol. Toute dégradation commise à la végétation, aux clôtures, au terrain ou aux installations du terrain de camping sera à la charge de son auteur. L'emplacement qui aura été utilisé durant le séjour devra être maintenu dans l'état dans lequel le campeur l'aura trouvé à son entrée sur les lieux. Les clients sont invités à recycler leurs déchets dans les poubelles de tri mises à disposition sur le camping.

11. Sécurité

Incendie : les feux ouverts sont rigoureusement interdits. Les réchauds doivent être maintenus en bon état de fonctionnement et ne doivent pas être utilisés dans des conditions dangereuses. En cas d'incendie, aviser immédiatement les gérants. Les extincteurs sont utilisables en cas de nécessité. Une trousse de secours de première urgence se trouve au bureau d'accueil. Vols : les gérants ont une obligation générale de surveillance du camping. Le campeur garde la responsabilité de son matériel et de sa propre installation. Il doit signaler au gérant la présence de toute personne suspecte. Bien que le gardiennage soit assuré, les usagers du terrain de camping sont invités à prendre les précautions habituelles pour la sauvegarde de leur matériel.

12. Jeux

Aucun jeu violent ou gênant ne peut être organisé à proximité des installations. Les enfants devront toujours être sous la surveillance de leurs parents.

13. Garage mort

Il ne pourra être laissé de matériel inoccupé sur le terrain qu'après accord des gérants et seulement à l'emplacement indiqué. Une redevance dont le montant est affiché au bureau sera due pour le garage mort.

14. Affichage

Le présent règlement intérieur est affiché au bureau d'accueil. Il est remis au client à sa demande.

15. Infraction au règlement intérieur

Dans le cas où un résident perturberait le séjour des autres usagers ou ne respecterait pas les dispositions du présent règlement, les gérants pourraient oralement ou par écrit, s'ils en jugent nécessaire, mettre en demeure ce dernier de cesser les troubles. En cas d'infraction grave ou répétée au règlement intérieur et après mise en demeure des gérants de s'y conformer, ceux-ci pourront résilier le contrat. En cas d'infraction pénale, les gérants pourront faire appel aux forces de l'ordre.

Fait à : Le :

SIGNATURE DU CLIENT précédée de la mention lu et approuvé